



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 9 juillet 2021

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 9 juillet 2021

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/2533	03/06/21	PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE n° 2021/01931 du 3 juin 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Ballastière Nord » sur le territoire de la commune de Limeil-Brévannes	4



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et des procédures d'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021/02533 du 8 juillet 2021

**PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE n° 2021/01931 du 3 juin 2021
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique
préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté
« Ballastière Nord » sur le territoire de la commune de Limeil-Brévannes**

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 et 123-1 et suivants et R.122-1 et 123-1 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° INTA2104596D du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie THIBAUT en qualité de préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/00656 du 1er mars 2021 portant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/01931 du 3 juin 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Ballastière Nord » sur le territoire de la commune de Limeil-Brévannes, du samedi 10 juillet 2021 au mardi 10 août 2021 inclus ;

VU l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale n° Mrae 2021 – 1699 en date du 30 juin 2021 sur le projet d'aménagement de la Ballastière Nord situé à Limeil-Brévannes ;

Considérant que conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale précité doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage dans lequel celui-ci précise comment il envisage de tenir compte de cet avis, le cas échéant en modifiant son projet ;

Considérant que ce mémoire en réponse doit être mis à disposition du public au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique ;

Considérant l' impossibilité pour le maître d'ouvrage de produire ce mémoire en réponse dans les délais réglementaires ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 2021/01931 du 3 juin 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Ballastière Nord » sur le territoire de la commune de Limeil-Brévannes, est retiré.

ARTICLE 2

L'enquête publique initialement prévue du samedi 10 juillet 2021 au mardi 10 août 2021, est reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 3

Un avis au public est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val-de-Marne, aux frais du pétitionnaire.

Cet avis est également affiché à la mairie de Limeil-Brévannes, au siège de l'EPT 11 « Grand Paris Sud Est Avenir » (14 rue le Corbusier, 94 000 Créteil), ainsi que sur les lieux ou au voisinage du projet.

Cet avis sera également mis en ligne :

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

ARTICLE 4

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, la maire de Limeil-Brévannes, le président de l'Établissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir », le président directeur général de la société publique locale d'aménagement (SPLA) Grand Paris Sud Est Avenir Développement (GPSEAD) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour la Préfète et par délégation
La secrétaire Générale

SIGNE

Mireille LARREDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD